

UNCGFL

CSIF

Trace'Fel

Traçabilité partagée entre opérateurs de
la filière fruits et légumes

Jacques NEFUSSI

Trace'Fel

« la traçabilité de filière fruits et légumes »

- Le cahier des charges fixé à Trace'Fel par les importateurs et les grossistes
- Les services rendus par Trace'Fel
- Les principes de la solution et présentation du dispositif
- Les fonctionnalités de Trace'Fel
- Les modalités de diffusion

Le cahier des charges fixé par les importateurs et les grossistes

1. Maîtriser l'information partagée avec les clients

- Garantir la confidentialité
- Garantir la sécurité informatique
- Choisir le contenu de l'information qui est communiquée

2. Réduire les coûts

- Transmettre des informations sans les saisir et sans travail supplémentaire (utilisation des fichiers déjà créés)
- Conserver les systèmes informatiques déjà présents dans l'entreprise (traçabilité interne, gestion commerciale, ...)
- Mutualiser la solution informatique en permettant une différenciation des entreprises

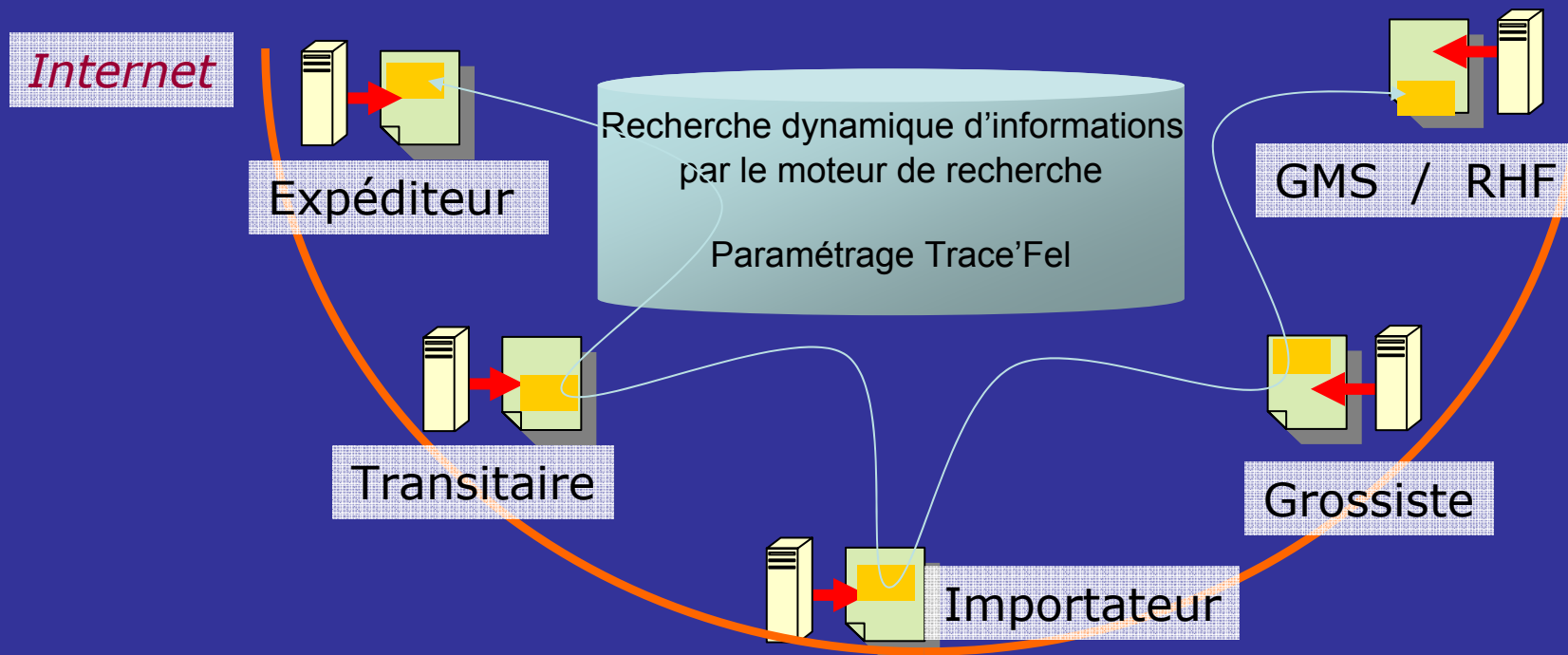
Trace'Fel répond à toutes ces exigences

Les services rendus par Trace'Fel

- **Permettre une traçabilité de filière à partir de :**
 - un numéro de facture
 - un numéro de bon de livraison du client
- **Mettre à disposition des informations en provenance des fournisseurs sans communiquer le nom des fournisseurs**
 - Traitements phytosanitaires, ...
 - Agréage
 - Informations logistiques
- **Partager des informations entre opérateurs**
 - Partager sans re-saisie manuelle des informations
 - Partager sans travail supplémentaire par l'automatisation
 - Partager sans modification des systèmes d'informations internes
 - Partager sans centraliser l'information sur une base de données

Trace'Fel

un réseau de sites privés et indépendants



 Informatique interne de l'opérateur

 Exportation de l'information interne vers le site propre de l'opérateur

 Site propre et indépendant de l'opérateur

Les fonctionnalités de Trace'Fel : 3 modules

- Module 1 : mise à disposition d'informations « réglementaires »
 - Disposer d'informations provenant des fournisseurs
 - Mettre des informations à disposition des clients
- Module 2 : partage d'informations de « différenciation »
 - Informations d'agrégage au stade agricole (France , pays tiers)
 - Informations d'agrégage aux stades de gros
 - Informations sur les contrôles effectués (analyses, audits,)
 - ...
- Module 3 : aide à la mise en œuvre de la traçabilité interentreprises
 - Traçabilité logistique (gestion des SSCC, ...)
 - Émission d'avis d'expéditions électroniques, ...

Les modalités de diffusion

- Les prestataires internes restent totalement responsables de la traçabilité interne et assurent la coordination avec Trace'Fel
- Aucune implantation de nouveaux logiciels dans les systèmes d'informations internes des entreprises
- Les entreprises « exportent » les données à tracer vers leur propre site internet (individuel ou mutualisé)
- Inscription en ligne, création automatique des traducteurs assurant la compatibilité des codifications et fonctionnement immédiat de Trace'Fel